

Délibération du Conseil Municipal**D.2024-021****Commune de LAUZERTE****ACTE : 1.1.8**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 Mars à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaients présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.

MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME LARONDEA M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOC ET BAÏADA

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCTOGONE FIBRE POUR LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DES APPARTEMENTS SITUES 1 RUE DU CHATEAU**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les appartements, situés au-dessus de l'école maternelle 1 rue du château, ne sont toujours pas raccordés à la fibre optique, ce qui constitue un inconvénient majeur pour leurs occupants.

Dans le cadre de son obligation de déploiement, l'entreprise Octogone Fibre doit intervenir pour réaliser une étude en vue de l'installation d'une armoire de raccordement.

Afin de permettre à Octogone Fibre de réaliser cette étude, il est nécessaire de signer une convention de raccordement à la fibre optique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Hors la présence de Mme DENIS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement Fibre Optique avec Octogone Fibre.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING